

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du  
vendredi 2 avril 2021.**

**Présents :** Thierry GOUBY, Odile MOLLE, Jacques FORAISON, Sandrine SEFERIAN, Didier ROCHIGNEUX, Adeline BOURSIER, Régine COHAS, Maire Claude MASSACRIER, Stéphane DUCHEZ, Maximilien GARIN, Nicolas JOUIN, Baptiste DELHOMME.

**Absents :** Marie Anne GIBERT, Jean François GRANGE

**Pouvoir :** Marion NOYEL a donné pouvoir à Thierry GOUBY

**Secrétaire de séance :** Jacques FORAISON

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26/02/2021.**

Approbation à l'unanimité du précédent procès verbal, après y avoir rajouté, à la demande d'Odile MOLLE, le compte rendu du tableau récapitulatif du financement de l'école présenté en réunion du conseil municipal.

**Bilan financier travaux école 2018-2020**

Coût global		%	Financement		%
Travaux 1ère et 2ème tranche	1 396 933.50 €	100%	Subvention 1ère et 2ème tranche		
			Etat	231 424.30 €	
			Région	124 000.00 €	
			Département	100 000.00 €	
			LFA	10 096.00 €	
			Résolution SIEL	24 000.00 €	non reçue
			Sénatrice	10 000.00 €	
			<b>Total subventions</b>	<b>499 520.30 €</b>	<b>35.75%</b>
			FCTVA	229 152.89 €	16.40%
			Sou des écoles (équipement cantine)	18 475.40 €	1.33%
			Emprunt	500 000.00 €	35.80%
			Autofinancement	149 784.91 €	10.72%
<b>Total</b>	<b>1 396 933.50 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>1 396 933.50 €</b>	<b>100%</b>

Subvention	35.75%
FCTVA	16.40%
Sou des écoles	1.33%
Participation commune	46.52%

## 2. Présentation des dossiers d'urbanisme.

Thierry GOUBY présente pour information les permis de construire et demandes de travaux sur les années 2020 et 2021.

	<u>2020</u>	<u>2021</u> (Situation à fin mars)
Maisons individuelles	10	3
Rénovations de maisons individuelles	9	3
Demandes de piscine	9	5
Autres (déclarations de travaux)	37	9
Démolition	1	0

En 2020 le nombre de permis de construire a doublé par rapport aux années précédentes ce qui a justifié l'augmentation des heures de Madame Huguette RAYNAUD.

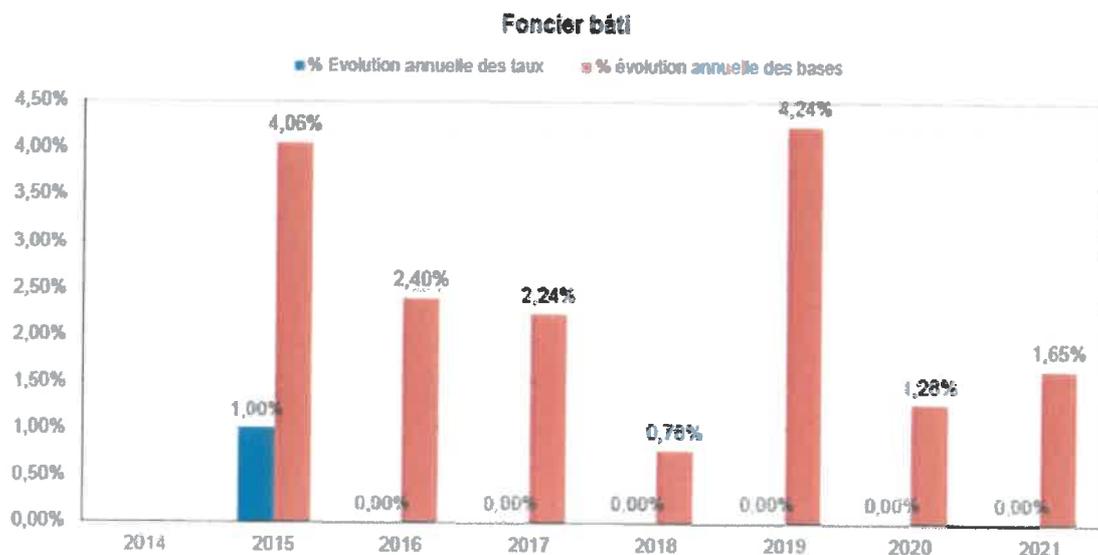
## 3. Vote des taux communaux 2021

-Taxe d'habitation : Monsieur le Maire rappelle que la Taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes mais sera compensée par une aide directe de l'Etat. Le taux sera maintenu à 5.69 % pour les résidences secondaires.

- Taxe foncières sur le non bâti : Le taux est de 39.49 % depuis 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est convenu, à l'unanimité des présents, de maintenir le même taux pour 2021.

- Taxes foncières sur le bâti : En 2020 le taux était de 10.10 %. Sur proposition de Monsieur le Maire, il est convenu, à l'unanimité des présents, de maintenir le même taux pour 2021.



**NB :** Les bases évoluent en fonction de l'évolution des constructions sur la commune et du coût de la vie qui est fixé par l'état. Les taux (en bleu sur le graphique) restent stables depuis 2015.

#### 4. Travaux éclairage du terrain de foot – SIEL

Afin de permettre d'utiliser plus souvent le terrain de football, notamment l'hiver et d'éviter de payer un usage à l'extérieur, il est proposé de mettre en place un éclairage à leds sur le stade de Marcilly le Château.

Le montant de l'investissement est de 72 445 € avec une prise en charge à 56 % par le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire la commune y étant adhérente. La part communale est donc de 40 569 € pour laquelle des subventions ont été accordées.

Monsieur le MAIRE confirme l'obtention des subventions suivantes :

- 10 000 € de la Fédération Française de Football.
- 9 000 € de la Région
- 8 000 € du Département.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et donne l'autorisation à M. le Maire de passer la commande auprès du SIEL des besoins en éclairage. L'amortissement se fera sur 3 ans.

#### 5. Subvention Relance Ecole

Monsieur le Maire informe que le dossier de demande de subvention pour la fourniture de matériel informatique et pédagogique a été déposé auprès du Ministère de l'Education Nationale et, validé complet par ce dernier, en date du 25/03/2021.

#### 6. Fleurissement de la Commune : « Label 1<sup>er</sup> fleur »

Depuis plusieurs années la commune participe au concours des plus beaux villages fleuris de la Loire et souhaite, cette année, participer au concours Régional afin d'obtenir le « label 1<sup>er</sup> Fleur » sur proposition du comité départemental.

Sandrine SEFERIAN présente les critères imposés pour participer à ce Label et les mesures à mettre en œuvre pour y accéder, à savoir :

- parcs et jardins permettant aux habitants de s'y retrouver et de participer à des animations,
- animations pédagogiques sensibilisant à l'environnement et la biodiversité,
- commune active : fleurissement saisonnier respectant l'identité de la commune.
- mise en valeur du patrimoine, propreté, développement durable, protection de la faune et de la flore qui participe au bien vivre dans la commune.

Cette démarche étant globale sur la commune, **Il est proposé aux habitants de participer à ce projet en fleurissant les abords de leur résidence.**

La Commission Régionale devrait évaluer la commune entre juillet et octobre de cette année.

#### 7. Agenda à venir

- Elections Régionale et Départementale. La présence de tous les conseillers est obligatoire. Elles auront lieu pour le 1<sup>er</sup> tour le 13 juin et le second tour le 20 juin 2021.
- Le prochain Conseil Municipal est fixé le 28 mai à 20h.
- La journée de nettoyage de printemps prévue le dimanche 18 avril est annulée pour cause de pandémie.

La séance est levée à 22h30.